

DEC150418DR03

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Larzabal pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8029 intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8029, intitulée Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie, dont le directeur est M. Pascal Larzabal ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Abriet, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Abriet, délégation est donnée à M. François Costa, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie Abriet et de M. François Costa, délégation est donnée à M. Bernard Multon, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 26 janvier 2015

Le directeur d'unité
Pascal Larzabal